

# CROPSAV - *Xylella fastidiosa*

## 17 juillet 2017

### Ordre du jour (suite)

- Passage à une stratégie d'enrayement en Corse :
  - ✓ Elaboration de la stratégie
  - ✓ Organisation de la surveillance du territoire
  - ✓ Gestion des végétaux positifs
  - ✓ Bonnes pratiques agricoles
  - ✓ Conditions de mouvements de végétaux à l'intérieur de l'île ainsi qu'à l'entrée et à la sortie
  
- Communication



# Passage à une stratégie d'enrayement : élaboration de la stratégie

## Consultations :

- CROPSAV : 2 septembre, 14 novembre et 8 décembre 2016
- Réunions avec les filières : agrumes, olives, amandes, PPAM
- Groupe de travail dédié :
  - ✓ ODARC, CNBC, chambres d'agriculture, ADEC, Jeunes Agriculteurs
  - ✓ 6 janvier et 19 janvier 2017
- Réunion avec le Préfet de Corse le 23 février : ODARC, OEC, chambre régionale d'agriculture, SIDOC, DRAAF et DREAL

Finalisation d'un argumentaire pour le passage à une stratégie d'enrayement dans la Corse entière, avec arrachage des végétaux infectés et plantation des végétaux hôtes sous conditions (gestion des risques)

Transmission de la demande à la Commission européenne : note des autorités françaises du 21 mars 2017

# Passage à une stratégie d'enrayement : surveillance du territoire

Deux objectifs :

- Détecter précocement l'apparition d'une nouvelle sous-espèce de la bactérie sur le territoire, en particulier *Xylella fastidiosa pauca*
- Surveiller l'évolution de *Xylella fastidiosa multiplex* dans les zones où sont observés des végétaux symptomatiques et les zones à fort enjeu agricole



# Passage à une stratégie d'enrayement : surveillance du territoire

## 5 types d'actions retenues :

- Surveillance des végétaux spécifiés introduits en Corse sur dérogation en 2015 et 2016
- Surveillance renforcée de certains foyers et de leur environnement (y compris des vecteurs) : présence de cultures sensibles à proximité ou en expansion
- Surveillance des abords des ports, lieux d'introduction des végétaux
- Surveillance de zones agricoles avec des cultures sensibles (oliviers, Prunus, agrumes, vigne)
- Surveillance en dehors des zones délimitées actuelles (désert des Agriates, Cap Corse)



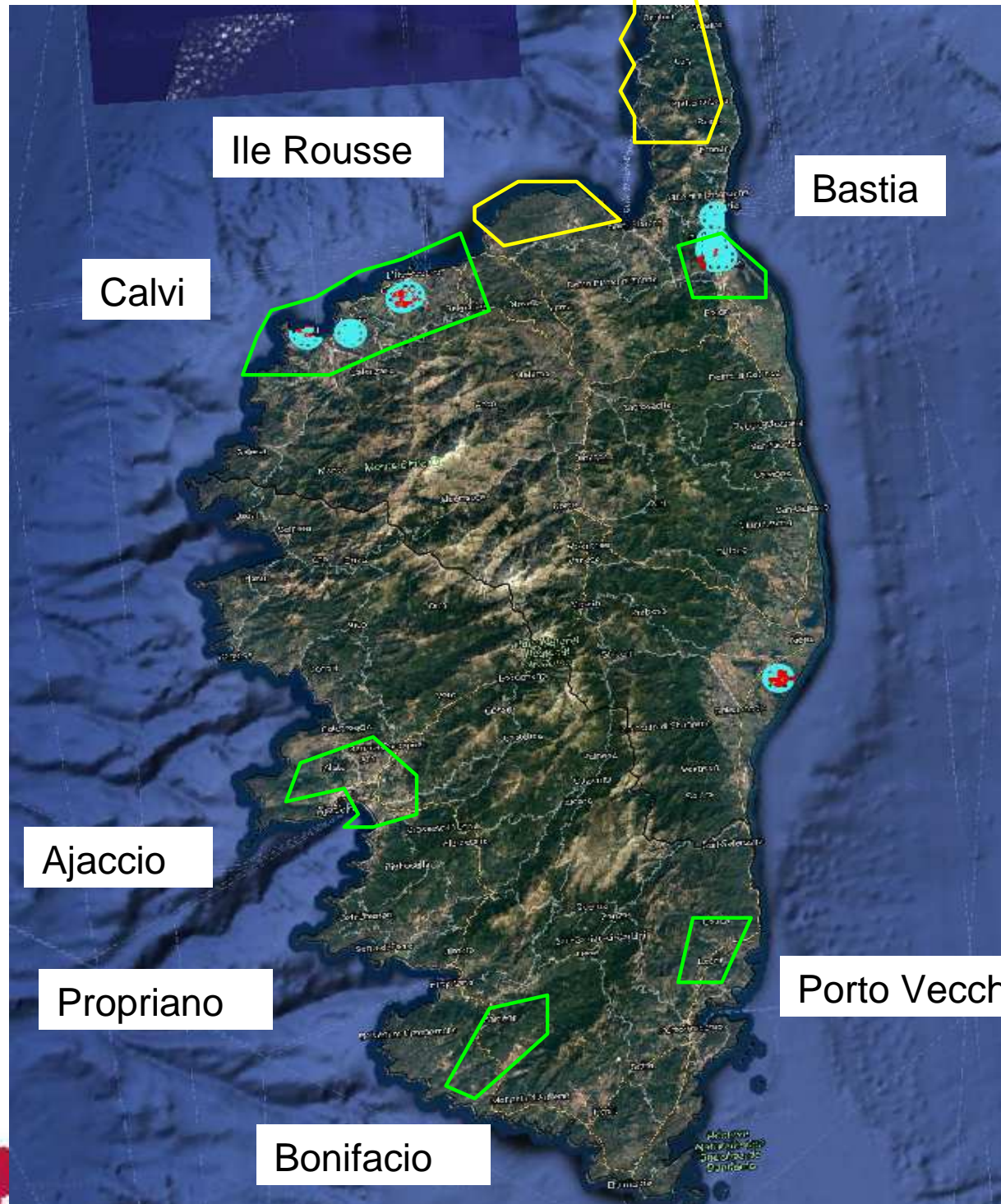




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr



# Passage à une stratégie d'enrayement : gestion des cas positifs

- Maintien de l'arrachage des végétaux positifs à *Xylella fastidiosa* spp. *multiplex*
- Eradication du foyer en cas de détection d'une nouvelle sous-espèce (e.g. *pauca*, *fastidiosa*)



# Passage à une stratégie d'enrayement : bonnes pratiques agricoles

- A mettre en œuvre par les professionnels
- Obligatoires pour la plantation de végétaux hôtes et la vente de plants destinés à la plantation

## Pratiques

- Utilisation de variétés résistantes / tolérantes
- Traçabilité de la production de plants, certification lorsque possible
- Taille et entretien réguliers des productions
- Suivi attentif de l'état sanitaire
- Surveillance des vecteurs et limitation de leur population
- Privilégier les barrières végétales non hôtes autour des parcelles

## Objectifs

- Maintien de la production
- Garanties à l'origine
- Limiter l'attractivité pour les vecteurs
- Détection précoce
- Maîtrise de la diffusion
- Frein à la diffusion

# Mouvements des végétaux spécifiés (destinés à la plantation) en stratégie d'enrayement

Corse =  
considérée Zone  
Infectée

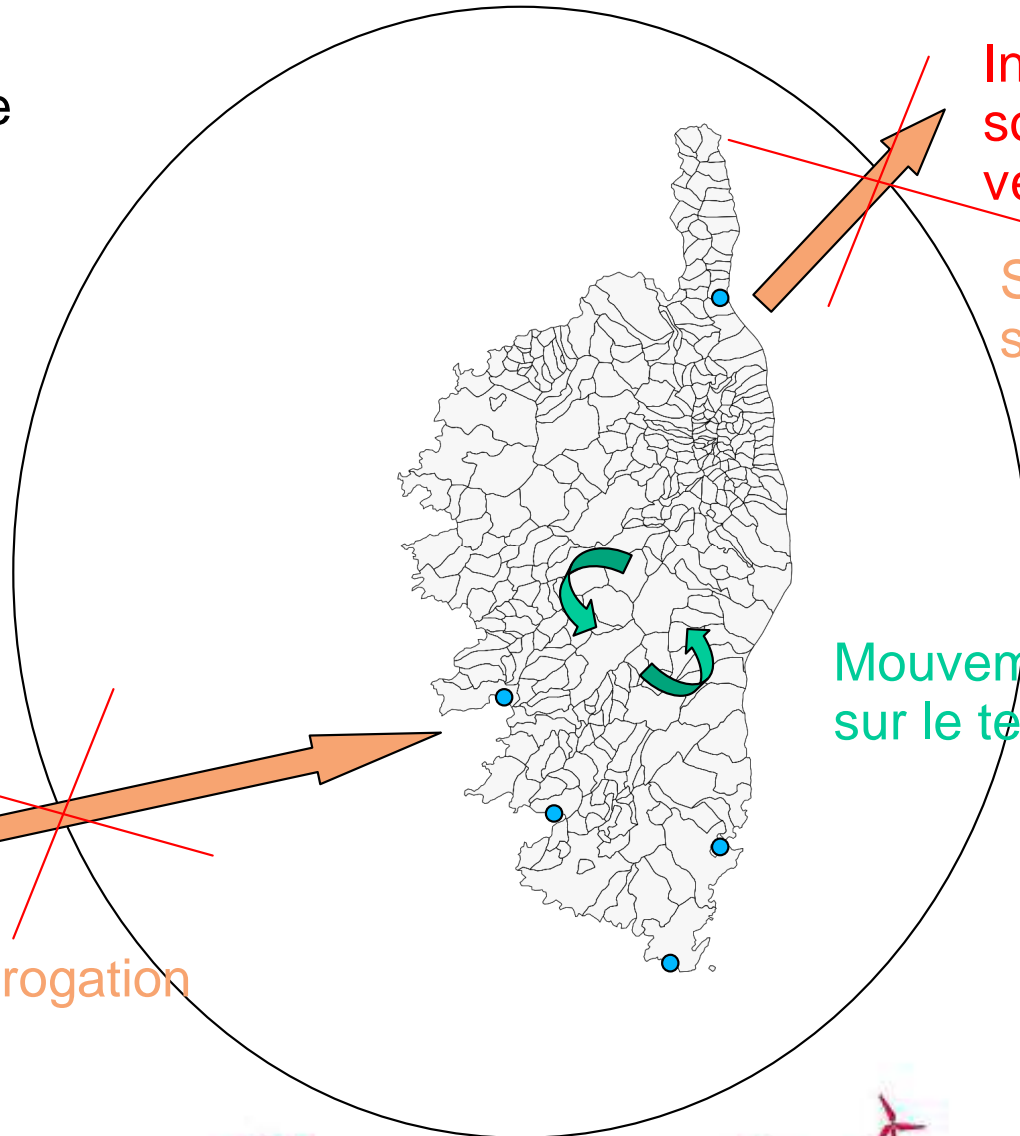
Interdiction  
d'introduction  
des végétaux  
spécifiés

Sauf dérogation

Interdiction de  
sortie des  
végétaux spécifiés

Sauf dérogation  
sous conditions

Mouvements possibles  
sur le territoire





# Communication

- Mise à jour mensuelle sur le site internet de la DRAAF:  
<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa-en-Corse>
  - Statistiques des introductions
  - Statistiques de la surveillance du territoire
  - Liste des végétaux trouvés infectés en Corse
- Fréquence de CROPSAV ou réunions techniques dédiées
  - Mensuelle ou bimestrielle ?





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention.

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr

